RÉGIONALE des JEUNES

PROCÈS-VERBAL N° 13

Séance du Mardi 2 Août 2022
Siège Social de la LRF – Maison Régionale des Sports à Saint Denis

- **Membres Présents** : Bruno FONTAINE - Bernard PARIS - Jean Marc BLANCARD – Jean Hugues PAUSE – Jean Luc PAUSE -
- **E.T.R. :** M. Hosman GANGATE - Daniel LAFOSSE
- **Administratif** : Mme Aurélie LUNG SOONG – Mme Daniéla ROUGET
- **Secrétaire de séance** : M. Bernard PARIS

Mr Bruno FONTAINE Préside la séance et M. Bernard PARIS Secrétaire de la Régionale des Jeunes.

I. « LA FOOT DERNIERE JOURNEE VACANCES DEBUTANTS U8/U9»

Cette rencontre se déroulera le dimanche 14 août 2022 au TAMPON et clôturera les vacances scolaires.

Mr GANGATE rappelle que l'objectif est d'atteindre les 1200 joueurs, avec 5 à 8 joueurs maxi par équipe.

En plateaux U9, il y a environ 220 équipes engagées.

L'accueil des clubs se fera à partir de 07h30.

Début des matchs et ateliers à 9h00, et la remise des récompenses vers15h30. 2 pointages seront à prévoir le matin et l'après-midi avant les récompenses.

Mr LAFOSSE Daniel précise qu'il a une réunion prévue le jeudi matin pour une mise au point sur l'opérationnel avec le Service des Sports de la ville du Tampon.

Mr FONTAINE Bruno fait un point sur la Sécurité : il désigne les personnes de la commission sur les postes suivants :

- Accès parking : 2 personne de la société de sécurité + membre de la RJ.
- Niveau des barrières : MR PAUSE Jean Luc + 1 personne.
- Parc des Princes : 4ème terrain : MR BLANCARD + 1 personne.
- Vélodrome : MR PARIS.
- Stade de France : MR PAUSE Jean Hugues.

La RJ avertira les clubs que les parents doivent prévoir les repas des enfants ainsi que leur gourde d'eau.

II. FINALE CHALLENGE U13 FOOT A 8 – 20 & 21 AOUT 2022

La Finale Challenge U13 Foot à 8 se déroulera le 20 et 21 août 22 au stade du Chaudron à Saint Denis

Mr GANGATE informe que les joueurs nés en 2009 ils sont actuellement 1007 licenciés eu U13. Alors quand Métropole ces joueurs U13 sont passés en U14 car 6 mois de décalage.

III. ORGANISATION SECONDE PARTIE SAISON FA

L'Orange Cup, réservé aux licenciés U9-U10, débutera le 27 août 2022.

La Danone Nation Cup, réservée aux licenciés U11-U12, débutera le 28 août 2022.

La Ligue mettra également en place, un Challenge U13 Foot à 11, pour les licenciés U13 nés en 2009. Mr GANGATE informe que nous avons à ce jour 1007 licenciés UU13. Alors quand Métropole ces joueurs U13 sont passés en U14 car nous avons 6 mois de décalage. Des ententes seront proposées aux clubs n'ayant pas un effectif leur permettant de participer à ce Challenge U13 Foot à 11.

I. DOSSIERS LITIGIEUX

EVOCATIONS

CHAMPIONNAT « U17 Excellence »

- **Match N°24502757 – AJS F. DE L'EPERON 1 / AS GUILLAUME 1 en date du 25 juin 2022.**

Evocation formulée par la Commission à l'encontre du joueur KING SOON Luidji du club AJS F. DE L'EPERON

Motif : utilisation d'un joueur suspendu

La Commission,

Pris connaissance de l'évocation que nous avons formulée en date du 22 juin 2022,

Attendu que le club AJS F. DE L'EPERON, n'a formulé aucunes observations, suite à l'évocation de la Commission,

Vu l'avis de la Régionale Disciplinaire confirmant que le joueur était bien suspendu le jour de la rencontre,

La RJ décide :

- ***De donner match perdu par Pénalité à l'équipe AJS F. DE L'EPERON et lui inflige une amende de 350 € (Art. 52 RI de la LRF)***
- ***Droit d'évocation de 40 € à la charge du club AJS F. DE L'EPERON***

AJS F. DE L'EPERON 1 : 1 point 0 but
AS GUILLAUME 1 : 4 points 4 buts
(Art. 7 RGx de la LRF)

RESERVES NON CONFIRMEES ET NON APPUYEES

CHAMPIONNAT « U17 Excellence »

- **Match N°24502372 – JS GAULOISE 1 / ASE GRANDE MONTEE 1 en date du 09 juillet 2022.**

Réserve formulée par le club JS GAULOISE sur les joueurs ALMAR Vincent, SINALATCHIMY Jean Lucas, TELEGRAND Matthieu et REOUTE Endrick du club JS GAULOISE.

Motif : qualification hors période des joueurs

La Commission,

Pris connaissance de la réserve qualificative formulée par le club ASE GRANDE MONTEE sur la feuille de match,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 186 des RGx de la FFF que « les réserves sont confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant le match ».

Constatant l'absence de confirmation de réserve par le club ASE GRANDE MONTEE,

Jugeant en premier ressort,

La RJ décide :

- ***De rejeter la réserve pour la dire irrecevable.***
- ***D'infliger une amende de 40 € au club ASE GRANDE MONTEE, droit d'appui. (Art. 50 RI de la LRF).***

IV. COURRIERS

Date	Expéditeur	Objet	Décision
31-Juillet-22	**AS EPERON**	*Demande d'intervention suite au départ de plusieurs joueurs du club dans un club à moins de 50km.*	La Régionale des Jeunes prend note et transmet le dossier à la CSREC.
01-août-22	**OC SAINT ANDRE LES LEOPARDS**	*Voyage des sections U14 et U15 du 07 au 20 octobre 2022*	La Régionale des Jeunes prend note et demande au club de faire le nécessaire pour avancer ses rencontres.
01-août-22	**AS ARISTIDE BELON**	*Informe que ses sections U17 à U11 pourront participer aux plateaux au mois de septembre, mais le club ne pourra pas en organiser.*	La Régionale des Jeunes prend note.
02-août-22	**JS SAINTE ANNOISE**	*Informe que son tournoi U12 benjamin PAILLOTE qui devrait se tenir le 14 août 2022 est reporté à une date ultérieure.*	La Régionale des Jeunes prend note.
02-août-22	**AS BRETAGNE**	*Demande reprogrammation des rencontres suspendus en U15-U17 face à FC PARFIN, au 13 août 2022.*	La Régionale des Jeunes prend note et demande que les rencontres soient reprogrammées au mercredi 17 août 2022.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue Réunionnaise de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 51 du Règlement Intérieur de la Ligue Réunionnaise de Football 2022.

Le Président de La Régionale des Jeunes **Le Secrétaire**

Bruno FONTAINE **Bernard PARIS**